



**NOTE DE TRAVAIL**

**GROUPE D'EXPERTS SUR LES MARCHANDISES DANGEREUSES (DGP)**

**VINGT-QUATRIÈME RÉUNION**

**Montréal, 28 octobre – 8 novembre 2013**

**Point 4 : Élaboration de recommandations relatives à des amendements des *Éléments indicatifs sur les interventions d'urgence en cas d'incidents d'aviation concernant des marchandises dangereuses* (Doc 9481) à introduire dans l'édition de 2015-2016**

**ACTUALISATION DES PROCÉDURES À SUIVRE PAR LE PERSONNEL DE CABINE EN CAS D'INCIDENT EN CABINE CONCERNANT DES BATTERIES OU DES PILES AU LITHIUM**

(Note présentée par D. Brennan)

(Faute de ressources, seuls le sommaire et l'appendice ont été traduits.)

**SOMMAIRE**

La présente note de travail propose l'adoption de certaines recommandations à l'intention du personnel de cabine concernant les mesures à prendre durant un incident en cabine concernant des batteries au lithium et à la suite d'un tel incident.

**Suite à donner par le Groupe DGP :** Le Groupe DGP est invité à examiner la proposition d'amendement des dispositions des *Éléments indicatifs sur les interventions d'urgence* relatives au personnel de cabine présentée en appendice.

**1. INTRODUCTION**

1.1 A paper was presented at the 2013 Meeting of the Dangerous Goods Panel Working Group of the Whole (DGP-WG/13, Montreal, 15 to 19 April 2013) (DGP-WG/13-WP/61) that offered some text developed by the IATA Cabin Safety Task Force (CSTF) to address the post-incident considerations of a lithium battery fire in the aircraft cabin. Although some concerns were expressed on some of the language and text in the CSTF document, there was general support for the concept.

1.2 Based on that discussion paper and the discussions at DGP-WG/13, there has been discussion with a number of interested people and some text has been developed for inclusion into the *Emergency Response Guidance for Aircraft Incidents involving Dangerous Goods* (Doc 9481) to provide

additional guidance to cabin crew on the actions to be taken in the event of an electronic device overheating or catching fire in the cabin.

1.3 What has been developed for consideration has been to:

- a) expand on the current guidance to include a lithium battery overheating or electrical smell emitting from a portable electronic device;
- b) expand on the current guidance to include *when and how* to safely move the device post event involving a fire. Operators have contacted IATA seeking guidance on what to do once the device is extinguished, including *when and how to move and store* the device until the first point of landing; and
- c) include offloading procedures for a device involved in a lithium battery event. These are suggested for the first point of landing of the aircraft. Any incident involving a lithium battery fire should be reported internally to the operator and externally to the appropriate national authority. This is to support the process of a post-incident investigation.

1.4 IATA is suggesting for the appropriate national authority to require the operator to retain the device involved in the event *on behalf of the authority* until the authority is able to retrieve it.

1.5 The retention of the device also prevents the device from inadvertently travelling onward by air. Removing the device from the aircraft at the first point of landing is important as some battery cells that were damaged may still be charged and affected and could potentially go into thermal runaway. The Technical Instructions in Special Provision A154, state, in part: *Lithium batteries identified by the manufacturer as being defective for safety reasons, or that have been damaged, that have the potential of producing a dangerous evolution of heat, fire or short circuit are forbidden for air transport.*

-----

## APPENDICE

### PROPOSITION D'AMENDEMENT DES *ÉLÉMENTS INDICATIFS SUR LES INTERVENTIONS D'URGENCE EN CAS D'INCIDENTS D'AVIATION CONCERNANT DES MARCHANDISES DANGEREUSES*

(...)

## Section 3

### EXEMPLES DE LISTES DE VÉRIFICATION EN CAS D'INCIDENTS CONCERNANT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

#### 3.3 LISTE DE VÉRIFICATION À L'INTENTION DU PERSONNEL DE CABINE EN CAS D'INCIDENTS CONCERNANT DES MARCHANDISES DANGEREUSES QUI SURVIENNENT EN VOL DANS LA CABINE PASSAGERS

##### **PREMIÈRES MESURES IMMÉDIATES**

- Informer le pilote commandant de bord
- Identifier l'article

##### **En cas d'incendie :**

- ~~Se conformer à~~ Suivre la procédure standard normalisée de lutte contre l'incendie/vérifier qu'il est possible d'utiliser de l'eau

##### **ÉVÉNEMENTS CONCERNANT DES BATTERIES AU LITHIUM**

##### **Si un appareil électronique portable surchauffe ou dégage une odeur de brûlé d'origine électrique :**

- Suivre la procédure normalisée de lutte contre l'incendie/vérifier qu'il est possible d'utiliser de l'eau
- Demander au passager ou au membre d'équipage d'éteindre immédiatement son appareil
- Dans la mesure du possible, couper l'alimentation électrique
- Le cas échéant, couper l'alimentation électrique intégrée au siège
- L'appareil doit rester éteint pendant toute la durée du vol
- Garder l'appareil bien en vue et le surveiller de près ; des batteries instables peuvent s'enflammer même une fois l'appareil éteint

**En cas de feu d'~~Si un~~ appareil électronique portable prend feu<sup>1</sup> :**

- Se conformer à la procédure ~~standard~~ standard normalisée/se procurer et utiliser aller chercher un extincteur et s'en servir<sup>1</sup>
- Couper l'alimentation électrique externe de l'appareil (le cas échéant)
- Éloigner les passagers de la zone touchée
- Arroser l'appareil avec de l'eau (ou un autre liquide ininflammable) afin de refroidir les cellules ~~en combustion~~<sup>1</sup> et d'empêcher l'inflammation des cellules voisines (emballement thermique)
- Ne pas toucher ou déplacer l'appareil (Note : le liquide se transforme en vapeur au contact de la batterie chaude)

Répéter les étapes ci-dessus selon les besoins et assurer une surveillance pour détecter toute reprise du feu. Si la fumée réapparaît, continuer d'arroser l'appareil avec de l'eau (ou un autre liquide ininflammable).

- Si l'appareil était branché sur une prise de courant, couper l'alimentation électrique des autres prises et ne les remettre sous tension qu'après avoir déterminé que le circuit électrique de bord ne présente pas de défaut

**Avertissement :**

- NE PAS tenter de retirer la batterie de l'appareil
- Ne pas toucher, prendre ou tenter de déplacer un appareil en feu qui dégage de la fumée ou une odeur de brûlé d'origine électrique. Les batteries peuvent exploser ou s'enflammer soudainement.
- Ne pas isoler l'appareil car il pourrait en résulter un emballement thermique. NE PAS recouvrir l'appareil NI employer de la glace ou de la glace sèche pour le refroidir

**MESURES DE SUIVI****Si l'appareil est encore chaud ou dégage de la fumée :**

- Ne pas déplacer l'appareil ; répéter les procédures décrites ci-dessus
- Si l'appareil s'est refroidi :
- S'il n'y a pas de signe de dégagement de fumée ou de chaleur, et après une période de surveillance de 15 minutes, déplacer l'appareil et, pour ce faire, porter un équipement de protection individuelle
- Immerger entièrement l'appareil dans de l'eau
- Caler le contenant dans lequel est déposé l'appareil de manière à éviter tout déversement
- Examiner l'appareil et la zone environnante à des intervalles de 15 minutes

<sup>1</sup> Cet amendement ne concerne que le texte français.

- Remplir les documents requis

**Premiers secours :**

- Dans les cas où un passager ou un membre d'équipage se brûle au contact d'un appareil électronique portable qui a pris feu, la brûlure devrait être traitée comme s'il s'agissait d'une brûlure chimique

**En cas de déversement ou de fuite :**

- ~~Se munir de~~ Aller chercher la trousse d'intervention d'urgence ou d'autres articles utiles<sup>1</sup>
- Enfiler des gants en caoutchouc et mettre une cagoule contre la fumée ou un masque doté d'une bouteille d'oxygène portable
- Éloigner les passagers de la zone contaminée et distribuer des serviettes ou des linges humides
- Placer l'article dans des sacs en polyéthylène
- Mettre les sacs en polyéthylène en lieu sûr
- Traiter les coussins/housses de siège contaminés de la même façon que l'article lui-même
- Recouvrir le produit déversé sur la moquette/le sol
- Inspecter régulièrement les articles mis à l'écart/les éléments d'aménagement contaminés

**APRÈS L'ATERRISSAGE – PROCÉDURES DE DÉCHARGEMENT POST INCIDENT**

- Indiquer au personnel au sol la nature de l'article et l'endroit où il a été placé. Remettre au personnel au sol tout appareil électronique portable qui a pris feu ou dégagé de la fumée, en conformité avec les procédures de l'exploitant
- Consigner l'incident dans le carnet d'entretien

---

<sup>1</sup> Cet amendement ne concerne que le texte français.

### 3.4 LISTE DE VÉRIFICATION AUGMENTÉE À L'INTENTION DU PERSONNEL DE CABINE EN CAS D'INCIDENTS CONCERNANT DES MARCHANDISES DANGEREUSES QUI SURVIENNENT EN VOL DANS LA CABINE PASSAGERS

#### **PREMIÈRES MESURES**

##### **INFORMER LE PILOTE COMMANDANT DE BORD**

Aviser immédiatement le pilote commandant de bord qu'un incident concernant des marchandises dangereuses s'est produit et le tenir informé de toutes les mesures prises et de leur résultat. Il est essentiel que l'équipage de cabine et l'équipage de conduite coordonnent leurs actions et que chacun soit parfaitement informé des actions et des intentions de l'autre.

#### **Important :**

Pour maintenir la sécurité du vol, il est crucial de réduire le plus possible la propagation de la fumée et des émanations dans le poste de pilotage ; il est donc important de toujours garder le poste de pilotage fermé. La communication et la coordination entre les membres de l'équipage est de la plus haute importance. Pour communiquer avec le poste de pilotage, il est fortement recommandé d'utiliser le système d'intercommunication.

##### **IDENTIFIER L'ARTICLE**

Demander au passager en cause d'identifier l'article et d'expliquer les risques éventuels qu'il présente. Il est possible que le passager puisse donner des indications utiles sur les risques que présente l'article et sur les mesures à prendre. Si le passager peut identifier l'article, se reporter à la Section 4 pour déterminer la consigne d'intervention d'urgence appropriée.

À bord des aéronefs avec un seul membre d'équipage de cabine, consulter le pilote commandant de bord pour savoir s'il faut demander l'aide d'un passager.

#### **EN CAS D'INCENDIE**

##### **SE CONFORMER À SUIVRE LA PROCÉDURE STANDARD NORMALISÉE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE/VÉRIFIER QU'IL EST POSSIBLE D'UTILISER DE L'EAU**

Il faut suivre des procédures d'urgence normales en cas d'incendie. En général, ne pas utiliser d'eau en cas de déversement ou de dégagement de vapeur car cela risque d'étaler le produit ou d'accélérer le dégagement de vapeur. Toujours tenir compte de la présence possible d'éléments électriques lorsqu'on utilise des extincteurs à l'eau.

**ÉVÉNEMENTS CONCERNANT DES BATTERIES AU LITHIUM  
SI UN APPAREIL ÉLECTRONIQUE PORTABLE SURCHAUFFE OU DÉGAGE UNE ODEUR DE  
BRÛLÉ D'ORIGINE ÉLECTRIQUE**

**SUIVRE LA PROCÉDURE NORMALISÉE DE LUTTE CONTRE  
L'INCENDIE/VÉRIFIER  
QU'IL EST POSSIBLE D'UTILISER DE L'EAU**

Il faut suivre des procédures d'urgence normalisées en cas d'incendie. Bien qu'il ait été démontré que les halons ne sont pas efficaces contre les feux de lithium métal, ils agissent efficacement sur la combustion des matières environnantes ou sur les feux de batterie au lithium ionique.

**DEMANDER AU PASSAGER ET/OU AU MEMBRE  
D'ÉQUIPAGE D'ÉTEINDRE IMMÉDIATEMENT SON  
APPAREIL ET COUPER L'ALIMENTATION  
ÉLECTRIQUE EXTERNE  
DE L'APPAREIL (LE CAS ÉCHÉANT)**

Il est important de demander au passager et/ou au membre d'équipage d'éteindre immédiatement son appareil et, dans la mesure du possible, de couper l'alimentation électrique. Les probabilités qu'une batterie prenne feu par suite d'un emballement thermique sont les plus élevées pendant ou immédiatement après un cycle de charge, mais les effets d'un emballement thermique peuvent tarder à se manifester. En coupant l'alimentation électrique externe de l'appareil, on s'assure que la batterie ne reçoit plus d'énergie supplémentaire pouvant alimenter le feu.

**L'APPAREIL DOIT RESTER ÉTEINT PENDANT TOUTE  
LA DURÉE DU VOL**

Il importe de ne pas retirer la batterie et de veiller à ce que l'appareil reste éteint pendant toute la durée du vol. L'appareil doit rester bien en vue [il ne doit pas être rangé dans un sac, dans la pochette du fauteuil ou sur la personne (dans une poche)] et il doit être surveillé de près. Veiller à ce que l'appareil soit rangé pour le décollage et l'atterrissage.

**EN CAS DE FEU D'UN APPAREIL ÉLECTRONIQUE PORTABLE PREND FEU<sup>1</sup>**

**SE CONFORMER À SUIVRE LA PROCÉDURE  
STANDARD NORMALISÉE DE LUTTE CONTRE  
L'INCENDIE/SE PROCURER ET UTILISER ALLER  
CHERCHER UN EXTINCTEUR ET S'EN SERVIR**<sup>1</sup>

Il faut suivre des procédures d'urgence normales normalisées en cas d'incendie. Il a été démontré que le halon n'a pas beaucoup d'effet sur les feux de lithium métal, mais ils agissent efficacement sur la combustion des matières environnantes et les feux de batterie au lithium ionique.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Cet amendement ne concerne que le texte français.

**COUPER L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE EXTERNE  
DE L'APPAREIL (LE CAS ÉCHÉANT)**

~~Une~~ Les probabilités qu'une batterie risque le plus de prendre ~~prenne~~ feu par suite d'un emballement thermique ~~survenant~~ sont les plus élevées pendant ou immédiatement après une mise en un cycle de charge, mais les effets d'un emballement thermique peuvent tarder à se manifester. En coupant le ~~couvrant~~ l'alimentation électrique ~~fourni à~~ externe de l'appareil, on s'assure que la batterie ne reçoit plus d'énergie supplémentaire ~~alimentant~~ pouvant alimenter le feu.<sup>1</sup>

**ÉLOIGNER LES PASSAGERS DE LA ZONE TOUCHÉE**

Dans les cas de dégagement de fumée ou d'émanations, le personnel de cabine devrait prendre rapidement des mesures pour éloigner les passagers de la zone touchée et, si nécessaire, leur fournir une serviette ou un linge humides et leur demander de s'en couvrir le nez et la bouche pour respirer.

**ARROSER L'APPAREIL AVEC DE L'EAU (OU UN AUTRE LIQUIDE  
ININFLAMMABLE) AFIN DE REFROIDIR LES CELLULES EN COMBUSTION<sup>1</sup>  
ET D'EMPÊCHER L'INFLAMMATION DES CELLULES VOISINES**

Si on dispose d'un extincteur à eau, il faudrait l'utiliser pour refroidir les cellules de la batterie qui ont pris feu, pour empêcher la chaleur de se propager aux cellules voisines. Dans le cas contraire, on peut utiliser tout autre liquide ininflammable pour refroidir les cellules et l'appareil. (Note : le liquide se transforme en vapeur au contact de la batterie chaude)

**NE PAS DÉPLACER L'APPAREIL NI LE TOUCHER**

Il a été démontré qu'un bloc-batterie brûlé peut se rallumer et produire des flammes plusieurs fois si la chaleur se propage aux autres cellules. Il vaut mieux refroidir l'appareil avec de l'eau (ou un autre liquide ininflammable). On s'expose à des blessures si l'appareil se rallume pendant qu'on le déplace.

**Important :**

Ne pas tenter de retirer la batterie de l'appareil ;

Ne pas prendre l'appareil ; les batteries peuvent exploser ou s'enflammer soudainement ;

Ne pas isoler l'appareil car l'augmentation de la température pourrait s'en trouver aggravée ;

Ne pas recouvrir l'appareil ;

Ne pas employer de glace ou de glace sèche pour refroidir l'appareil.

**AVERTISSEMENT :**

Ne pas prendre un appareil en feu ou qui dégage de la fumée ni tenter de le déplacer. L'appareil ne doit pas être déplacé s'il présente l'un des signes suivants : flammes/flamboiement, fumée, bruits inhabituels (crépitement), débris ou fragments qui se détachent de l'appareil.

<sup>1</sup> Cet amendement ne concerne que la version française.

**SI L'APPAREIL ÉTAIT BRANCHÉ SUR UNE PRISE DE COURANT,  
COUPER L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DES AUTRES PRISES ET  
NE LES REMETTRE SOUS TENSION QU'APRÈS AVOIR DÉTERMINÉ QUE  
LE CIRCUIT ÉLECTRIQUE DE BORD NE PRÉSENTE PAS DE DÉFAUT**

En coupant le courant des autres prises électriques, on fait en sorte que si le circuit électrique de bord est défectueux, il ne causera pas la défaillance d'autres appareils électroniques portables.

### **MESURES DE SUIVI**

Si l'appareil est encore chaud ou dégage de la fumée, ne pas le déplacer ; les procédures décrites ci-dessus doivent être répétées jusqu'à ce que l'équipage soit convaincu que l'appareil est froid.

### **DÉPLACER L'APPAREIL**

On peut déplacer l'appareil, avec prudence, une fois qu'il est refroidi et s'il ne présente pas de signe de dégagement de fumée ou de chaleur après une période de surveillance de 15 minutes. Pour déplacer un appareil électronique portable qui a pris feu, il faut porter un équipement de protection individuelle.

### **IMMERGER ENTIÈREMENT L'APPAREIL DANS DE L'EAU**

Envisager de submerger l'appareil électronique dans le récipient qui convient le mieux, tel qu'un pot, une carafe, un récipient provenant de l'office ou un autre contenant. Choisir le récipient qui convient le mieux et y verser de l'eau ou un autre liquide ininflammable en quantité suffisante pour immerger complètement l'appareil ; une fois immergé, celui-ci sera considéré comme étant sûr.

### **CALER LE CONTENANT DE MANIÈRE À ÉVITER TOUT DÉVERSEMENT**

Tout récipient dans lequel est déposé un appareil endommagé doit être calé de manière à éviter tout déversement.

### **EXAMINER L'APPAREIL ET LA ZONE ENVIRONNANTE À DES INTERVALLES DE 15 MINUTES**

Examiner l'appareil et la zone environnante à des intervalles de 15 minutes pour vérifier qu'il ne présente aucune réaction.

**APRÈS L'ATERRISSAGE**

**INDIQUER AU PERSONNEL AU SOL LA NATURE DE  
L'ARTICLE DANGEREUX ET L'ENDROIT OÙ IL A ÉTÉ  
PLACÉ**

À l'arrivée, prendre les mesures nécessaires pour indiquer au personnel au sol l'endroit où se trouve l'article. Transmettre tous les renseignements sur l'article. Demander au personnel au sol d'informer l'autorité nationale compétente de la nature de l'article dangereux touché par l'événement et tout autre renseignement pertinent concernant l'événement.

**REEMPLIR LES DOCUMENTS REQUIS**

Remplir tous les documents requis, tels que le compte rendu d'incident de l'entreprise ou le carnet de vol, et vérifier que l'appareil est bien rangé pour l'atterrissage. S'il y a lieu, consigner l'incident dans le carnet d'entretien pour que les mesures d'entretien nécessaires soient prises et que la trousse d'intervention d'urgence ou tout autre équipement de bord soit réapprovisionné ou remplacé, le cas échéant.

**EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE**

**SE MUNIR DE LA TROUSSE D'INTERVENTION D'URGENCE  
OU D'AUTRES ARTICLES UTILES**

En cas de déversement ou de fuite, se munir de la trousse d'intervention d'urgence, s'il y en a une à bord, ou réunir les articles suivants :

- des serviettes en papier, des journaux, des papiers ou du tissu absorbants (par exemple les housses des coussins de siège ou des appuis-tête) ;
- des gants de cuisine ou des gants ignifuges, s'il y en a ;
- au moins deux grands sacs à ordures en polyéthylène ; et
- au moins trois sacs en polyéthylène de moindres dimensions semblables à ceux qui sont utilisés pour les articles hors taxes ou la vente des boissons, ou sinon des sacs hygiéniques.

**ENFILER DES GANTS EN CAOUTCHOUC ET METTRE UNE CAGOULE CONTRE  
LA FUMÉE OU UN MASQUE DOTÉ D'UNE BOUTEILLE D'OXYGÈNE PORTABLE**

Avant de toucher des colis ou des articles suspects, toujours se protéger les mains. Des gants ignifuges ou des gants de cuisine enveloppés dans des sacs en polyéthylène offrent une protection généralement acceptable.

Toujours porter un masque étanche pour s'occuper d'un incident qui a provoqué un incendie, des émanations ou de la fumée.

**ÉLOIGNER LES PASSAGERS DE LA ZONE CONTAMINÉE ET  
DISTRIBUER DES SERVIETTES OU DES LINGES HUMIDES**

Lorsque la cabine est envahie de fumée ou d'émanations, ne pas se servir de masques thérapeutiques avec bouteilles d'oxygène portables ni des masques placés au-dessus des sièges pour aider les passagers car on risque d'en inhaler de grandes quantités par les valves ou les trous des masques. Dans ces conditions, le mieux est de placer une serviette ou un linge humides sur la bouche et le nez. Ils filtrent mieux l'air et sont plus efficaces que s'ils sont secs. Dans les cas de dégagement de fumée ou d'émanations, le personnel de cabine doit se tenir prêt à intervenir rapidement, à éloigner les passagers de la zone touchée et, si nécessaire, à leur fournir une serviette ou un linge humides en leur demandant de s'en couvrir le nez et la bouche pour respirer.

**PLACER L'ARTICLE DANS DES SACS EN POLYÉTHYLÈNE**

*Note.— En cas de déversement de marchandises dangereuses en poudre, connues ou soupçonnées :*

- *ne rien perturber ;*
- *ne pas utiliser d'agent extincteur ou d'eau ;*
- *recouvrir l'aire de sacs et de couvertures en polyéthylène ou en une autre matière plastique ;*
- *isoler l'aire jusque après l'atterrissage.*

**Si l'on dispose d'une trousse d'intervention d'urgence**

S'il est absolument certain que l'article ne créera pas de problème, il peut être décidé de ne pas le déplacer. Dans la plupart des cas toutefois, il sera préférable de déplacer l'article et il faudra pour se faire procéder de la manière indiquée ci-après. Placer l'article dans un sac en polyéthylène en procédant comme suit :

- prendre deux sacs, en rouler le bord vers l'extérieur et les poser sur le sol ;
- mettre l'article à l'intérieur du premier sac, en plaçant vers le haut la fermeture de l'article ou l'endroit de son contenant d'où provient la fuite ;
- ôter les gants en caoutchouc en évitant tout contact de la peau avec les parties souillées ;
- placer les gants dans le second sac ;
- fermer le premier sac en chassant l'excédent d'air ;
- tirebouchonner le haut du premier sac et y mettre une attache pour le maintenir fermé assez solidement, mais sans trop serrer pour ne pas empêcher que la pression puisse se rééquilibrer ;
- placer le premier sac (qui contient l'article) dans le second, qui contient déjà les gants en caoutchouc, et fermer le second sac comme le premier.

**Si l'on ne dispose pas d'une trousse d'intervention d'urgence**

Saisir l'article et le placer dans un sac en polyéthylène. Veiller à ce que le récipient contenant les marchandises dangereuses reste en position verticale ou que l'endroit d'où provient la fuite soit tourné vers le haut. Avec les serviettes en papier, les journaux, etc., éponger le produit déversé, après s'être assuré que ce dont on se sert pour éponger ne réagira pas avec les marchandises dangereuses. Mettre les serviettes souillées, etc., dans un autre sac en polyéthylène. Placer les gants et les sacs utilisés pour se protéger les mains soit dans un petit sac en polyéthylène distinct, soit avec les serviettes souillées. S'il n'y a pas assez de sacs, placer les serviettes, les gants, etc., dans le même sac que l'article. Chasser l'excédent d'air des sacs et les fermer assez solidement mais sans trop serrer pour ne pas empêcher que la pression puisse se rééquilibrer.

**METTRE LES SACS EN POLYÉTHYLÈNE EN LIEU SÛR**

S'il y a à bord une caisse du commissariat ou du service de boisson, la vider et la placer sur le sol, porte vers le haut. Y mettre les sacs contenant l'article, les serviettes souillées, etc., et fermer la porte. Placer la caisse ou, en l'absence de caisse, les sacs aussi loin que possible du poste de pilotage et des passagers. S'il y a une office ou une toilette, on peut éventuellement y déposer la caisse ou les sacs, à moins qu'elles ne soient situées à proximité du poste de pilotage. Utiliser une office ou une toilette située à l'arrière de l'appareil, si possible, mais ne pas placer la caisse ou les sacs contre la paroi étanche ou la paroi intérieure du fuselage. Si l'on utilise une office, la caisse ou les sacs peuvent être placés dans une poubelle vide. Si l'on utilise une toilette, la caisse peut être placée à même le sol et les sacs dans une poubelle vide. La porte de la toilette devrait être verrouillée de l'extérieur. Dans un aéronef pressurisé, si l'on utilise une toilette, les passagers devraient être protégés de toute émanation par une aération adéquate. Cependant, si l'aéronef n'est pas pressurisé il risque de ne pas y avoir dans la toilette une surpression par rapport à l'extérieur qui empêche les émanations de pénétrer dans la cabine de passagers.

Lorsqu'on manipule une caisse, veiller à ce que l'ouverture soit tournée vers le haut et s'il s'agit d'un sac, veiller à ce que le récipient contenant les marchandises dangereuses reste en position verticale ou que l'endroit d'où provient la fuite soit tourné vers le haut.

Quel que soit l'emplacement de la caisse ou des sacs, les caler solidement pour qu'ils ne bougent pas et que l'article reste en position verticale. Ne pas mettre la caisse ou les sacs à un endroit où ils empêcheraient les occupants de quitter l'appareil.

(...)